

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Pierre CHRISTE

Nos morts : M. le Dr Simon Brahier,
avocat et notaire à Moutier

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1950, tome 48, p. 256-258

© Abbaye de Saint-Maurice 2012



NOS MORTS

M. le Dr SIMON BRAHIER
Avocat et notaire à Moutier

Un soir de fin septembre 1899, deux jeunes étudiants de Lajoux descendaient à St-Maurice, pour poursuivre au Collège de l'Abbaye les études classiques qu'ils avaient commencées à Consolation (Doubs). L'aîné, Joseph, dont la vocation ecclésiastique s'affirmait déjà, et qui, quelques années plus tard, devait mourir diacre, fut admis en Syntaxe. Le cadet, Simon Brahier, entra en Rudiments, dont le professeur était M. le Chanoine Blanc.

De caractère jovial et ouvert, Simon Brahier se fit tout de suite aimer de ses camarades, et, pour son application, remarquer de ses professeurs. Il poursuivit ses études jusqu'à l'obtention, en 1906, du diplôme de maturité. Très populaire, sans aucun goût pour la misanthropie, il entra dans toutes les sociétés qui florissaient à l'Abbaye : fanfare, Etudiants suisses, congrégation, cercle d'études sociales que venait de fonder le futur Mgr Joseph Mariétan. Déjà il se destinait à une carrière libérale. Sa piété était profonde ; il écourtait ses récréations pour faire sa visite quotidienne à la chapelle.

Et cependant, son vif tempérament le poussait aux farces, dont quelques-unes furent célèbres : telle poésie sur Jeanne d'Arc de cet excellent « Thoulot » fut habilement subtilisée et remplacée par des alexandrins aussi boiteux que saugrenus. Les commentaires du professeur de Rhétorique, Monseigneur Joseph Abbet, qui n'avait pas éventé la mèche, plongèrent la classe dans une douce hilarité : seul, un élève ne riait pas, celui dont les protestations furent étouffées par ses camarades... Orateur public, Simon avait été proclamé par son camarade Vanney (aujourd'hui Rédemptoriste au Brésil) : tribun du peuple. C'était l'époque joyeuse de nos dix-huit ans !

Ses humanités terminées, Simon Brahier, qui se destinait au droit, partit pour Fribourg en Brisgau, où il passa deux semestres. Il vint achever à l'Université de Berne ses études juridiques, qu'il couronna du doctorat, en présentant une thèse fort appréciée, sur l'ancien droit jurassien.

Nommé greffier français à la Cour d'appel à Berne, il songea à convoler en justes noces et épousa Mlle Alfreda Sauvain, qui fut une compagne digne de lui. Après être resté trois ans à Berne, il vint ouvrir une étude à Moutier et passa, deux ans plus tard, ses examens de notaire.

L'Etude de Me Brahier fut immédiatement très achalandée. En même temps que son Etude, sa famille prospéra rapidement : sept enfants vinrent orner ce foyer, où Dieu se tailla une part de choix. L'aîné devint le Chanoine Jean-Marie Brahier, actuellement missionnaire au Sikkim, et Geneviève entra dans la Congrégation des religieuses hospitalières de Delémont. Tandis que deux de ses fils reprenaient à Lajoux l'exploitation agricole paternelle, Maurice fit ses études de droit et succéda à son père. Il est actuellement député au Grand Conseil du canton de Berne ; au militaire, il est capitaine d'artillerie et commandant de la batterie de campagne 12.

Avocat et notaire, Simon Brahier pratiqua le droit d'une manière intègre, sans sombrer dans les chicanes de la procédure. Conscientieux, il refusait les procès qu'il tenait pour injustes. Grand travailleur et estimé de ses confrères, il fut nommé membre du Comité de l'Association des avocats bernois, de la Chambre des notaires, Juge suppléant à la Cour d'appel. Il fut également appelé à la présidence de la Commission catholique romaine du canton de Berne, de même qu'à celle du Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne de Bassecourt. De toute part, on faisait appel à son dévouement qu'on savait entier et désintéressé !

Mais c'est aux œuvres religieuses et sociales que Me Brahier donna le meilleur de lui-même. Homme de confiance des catholiques du district de Moutier, il fonda au chef-lieu une section du parti démocratique catholique ; il présida les assemblées paroissiales de Moutier. En 1920, il prit l'initiative de créer la société « Bonne Presse du Jura », qui édite le journal « Le Pays », en même temps qu'elle exploite à Porrentruy une florissante imprimerie et un grand magasin d'articles de bureau, de livres et d'ornements religieux. Sans lui, qui eût assuré, après le décès de M. Ernest Daucourt, la reprise et la parution de l'organe des catholiques jurassiens ?

Convaincu de la nécessité pour un laïque de fortifier sa vie intérieure, Me Brahier fonda, en 1924, avec quelques amis, l'Œuvre des Retraites de Mariastein, où, chaque année, pendant trois jours, une quarantaine d'hommes du Jura, appartenant aux professions les plus diverses, vont se recueillir sous la direction d'un religieux. Jusqu'à la fin de sa vie, Me Brahier assumait les fonctions de secrétaire-caissier de cette œuvre, qui compte actuellement plus de 150 membres.

Lorsque, l'année dernière, notre ami se sentit atteint d'un mal qui ne pardonne pas, il se prépara chrétiennement à paraître devant Dieu, et vit sans peur la mort s'approcher

de lui. Succombant à une crise cardiaque, alors qu'il était assis sur le banc de son jardin, il tomba brusquement, entouré de son fils et de son petit-fils, le 20 août 1950, dans sa 66^e année. Ses funérailles furent le témoignage vivant de l'estime et de l'affection dont jouissait le défunt : une foule nombreuse et recueillie, dans laquelle on comptait plus de 40 prêtres, tous ses amis et confrères, les personnalités politiques et catholiques du Jura, l'accompagnèrent à sa dernière demeure. Un hommage éloquent lui fut rendu par M. le Dr Pierre Ceppi, Président de la Cour suprême à Berne, par Me Born, avocat et maire de Moutier, par M. Jolidon, président de Paroisse, et par M. le Dr Péquignot, Secrétaire général du Département fédéral d'Economie publique, auquel son cœur dicta des paroles empreintes de la plus profonde amitié.

M. le Dr Simon Brahier n'est plus, mais il laisse des œuvres florissantes, une belle famille qui suit son exemple. N'est-il pas juste de lui appliquer les vers d'un catholique français du siècle dernier :

*J'espère en Jésus. Sur la terre,
Je n'ai pas rougi de sa loi.
Au dernier jour, devant son Père,
Il ne rougira pas de moi.*

P. CHRISTE